



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, un **AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Directeur général, greffier et trésorier de la Ville :

QU'une **séance extraordinaire** du conseil municipal aura lieu au Centre communautaire sis au 75, chemin de Gosford, **le lundi 6 décembre 2021, à 21 h** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Mot de bienvenue ;
- 2) Avis de convocation ;
- 3) Ouverture de la séance extraordinaire ;
- 4) Adoption de l'ordre du jour ;
- 5) Adoption et dépôt - Budget pour l'exercice financier 2022 ;
- 6) Adoption et dépôt - Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 ;
- 7) Période de questions ;
- 8) Levée de la séance.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 25^e JOUR DE NOVEMBRE 2021

Le directeur général, greffier et trésorier,
Gaétan Bussières